

*MUNICIPALITE
DE
MONTRICHER*

Montricher, le 29 mars 2021

Au Conseil communal de et à
1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL n°03/2021

**Radiation et constitution de droit de superficie
l'Abbaye des Amis Réunis**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la rénovation de la grande salle, la Municipalité s'est faite la réflexion de son utilisation pour le bal de jeunesse du 30 décembre, tradition que nous souhaitons maintenir.

En accord avec l'Abbaye des Amis Réunis, nous proposons une location de CHF 10'000.-- annuelle pour une occupation de 10 jours en période hivernale de la cantine.

Durant 10 jours, la Société de jeunesse pourra organiser le bal du 30 décembre et rendre les locaux propres.

La Commune a accordé un prêt, sans intérêts, en 2002 de CHF 580'000.— envers l'Abbaye des Amis Réunis pour la rénovation de la cantine ; ce prêt est remboursable annuellement pour une somme de CHF 10'000.--. Le solde dû aujourd'hui est de CHF 430'000.--.

L'engagement pris entre la Commune et l'Abbaye des Amis Réunis aura une durée de 43 ans et sera inscrit sur une radiation et constitution de droit de superficie qui remplacera celle de 1988 à 2038.

Dès lors, la Municipalité vous recommande d'accepter le document notarié « Radiation et constitution de droit de superficie » établi par Me Kubler, notaire à Cossonay, tel que présenté.

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

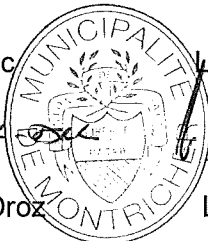
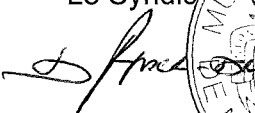
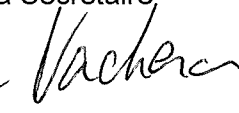
- vu le préavis n° 03/2021 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à établir une radiation et constitution de droit de superficie entre la Commune de Montricher et l'Abbaye des Amis Réunis.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire
 
D. Amez-Droz L. Vacheron